

1	Fermeture des voies sur berge à Paris : un an après, le bilan reste négatif.....	1
2	Fermeture des voies sur berge à Paris : le rapport définitif est accablant	2
3	Le gouvernement sécurise la réalisation du train express entre Roissy et Paris.....	4
4	Ile-de-France : une flotte de 600 taxis à hydrogène à l'horizon 2020	6
5	Une grève du nettoyage affecte des dizaines de gares d'Île-de-France.....	7
6	Laurent Burelle : « Les grands groupes doivent mieux coacher les PME ».....	8
7	Emploi : comment la mondialisation redistribue les cartes.....	9
8	Edouard Philippe dévoile ses projets de « reconquête industrielle ».....	10
9	Renault fait son entrée au Pakistan.....	13
10	Action Logement financera encore la rénovation des quartiers	14
11	La Poste lance la livraison de colis le dimanche	15
12	Nucléaire : Areva a fourni des barres de combustible défectueuses	16
13	Code du travail : le projet de loi de ratification des ordonnances devant les députés	17
14	Politique familiale : ce que prépare le gouvernement.....	18
15	«Les classes moyennes vont supporter le coût de la réforme des aides familiales»	20
16	Retraites : le gouvernement entre dans le vif du sujet.....	21
17	Le nombre de salariés détachés a encore bondi en France en 2016	22
18	Les routiers mobilisés pour ne pas être des «salariés low cost»	23
19	Congrès des maires : Philippe arrive en terrain miné	25
20	Congrès des maires de France: les raisons de la colère	26
21	Le remaniement gouvernemental annoncé mardi, selon Castaner.....	27
22	Après l'affaire Hariri, Emmanuel Macron envisage de se rendre rapidement en Iran	29
23	Crise politique en Allemagne : Merkel est prête à se représenter	30
24	Difficile consensus sur la facture du Brexit.....	32

::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 21/11/2017

1 Fermeture des voies sur berge à Paris : un an après, le bilan reste négatif



« L'absence d'impact positif sur la qualité de l'air est directement lié à l'augmentation du niveau de congestion du trafic, avec des temps de parcours détériorés sur de nombreux axes en heures de pointe », pointe le rapport

Le bilan de suivi et d'évaluation de l'impact de la piétonisation des voies sur berges, dévoilé lundi, confirme une aggravation des embouteillages dans la capitale et autour de Paris.

Un an après la mise en décision d'interdire la circulation sur les voies sur berges de Paris, force est de constater que les retombées de cette mesure sont loin d'être convaincantes. Rendu public lundi, le rapport du Comité de suivi et d'évaluation de l'impact de la piétonisation des voies sur berges met en avant plus de points négatifs que positifs.

Ce [document d'une centaine de pages](#) confirme notamment, comme le montraient déjà [des rapports dont celui d'AirParif en octobre](#), que l'impact sur la pollution n'est pas du tout probant, et que la mesure s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de circulation.

Si l'augmentation de la pollution atmosphérique constatée par les auteurs est en grande partie imputable aux conditions météorologiques, « on constate que la pollution s'est, pour l'essentiel, simplement déplacée », explique le rapport. Qui constate également que si le « niveau de concentration de dioxyde d'azote a diminué sur les quais », il y reste « très élevé ».

Des temps de transports plus longs

« L'absence d'impact positif sur la qualité de l'air est directement liée à l'augmentation du niveau de congestion du trafic, avec des temps de parcours détériorés sur de nombreux axes en heures de pointe », dénoncent encore les auteurs du rapport.

Concrètement, les chiffres publiés montrent qu'au fil des mois, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire : le temps de parcours a ainsi augmenté de 54 % sur les quais hauts et de 28 % boulevard Saint-Germain, où une partie du trafic s'est reportée. Autour de la capitale, le temps de parcours a augmenté de 47 % sur l'A86 dans le sud de Paris, et de 21 % à l'est de l'agglomération.

Le trafic, de son côté, a augmenté en moyenne de 67 % le matin et de 30 % le soir sur les quais hauts.

Peu d'effets sur la fréquentation des lignes de bus

Une dégradation de la situation qui a également touché les transports en commun. Les temps de parcours des quelque 25 lignes de bus concernées ont ainsi augmenté du fait de la congestion plus importante des carrefours.

Et leur fréquentation ne s'est pas beaucoup accrue. Autre signe que, un an après la mise en oeuvre de ces mesures, les automobilistes n'ont pas modifié leurs comportements et n'ont pas renoncé à se déplacer en utilisant leur propre véhicule. Sans compter les nuisances sonores provoquées.

Claude Fouquet

LE FIGARO – 21/11/2017

2 Fermeture des voies sur berge à Paris : le rapport définitif est

accablant



INFO LE FIGARO - Le document rendu public ce lundi confirme une aggravation des embouteillages dans la capitale et autour de Paris. Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la région en charge de l'environnement et du développement durable, répond au Figaro.

Décriée, [la piétonisation des voies sur berge à Paris](#) avait donné lieu dès le début à un suivi confié à un comité présidé par Pierre Carli, médecin-chef du Samu de Paris. Une initiative voulue par Valérie Pécresse, présidente LR de la région. [Les conclusions du suivi réalisé entre septembre 2016 et septembre 2017 rendues publiques ce lundi](#) sont sans appel et confirment une aggravation des embouteillages dans la capitale et autour de Paris. La fermeture à la voiture de cet axe a entraîné d'importants reports de circulation comme l'explique Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président à la région en charge de l'environnement et du développement durable.

LE FIGARO. - Que dit ce rapport?

JEAN-PHILIPPE DUGOIN-CLÉMENT. - Les embouteillages, comme on l'avait constaté, se sont considérablement aggravés et ont entraîné des temps de parcours bien plus longs. Ainsi et à titre d'exemple, le temps de parcours a augmenté de 54% sur les quais hauts, de 28% boulevard Saint-Germain où le trafic s'est reporté. Les conséquences de cette piétonisation ont rejilli aussi autour de la capitale. Le temps de parcours est en hausse de 47% sur l'A86 dans le sud de Paris, de 21% à l'est de Paris sur la même rocade. Ces chiffres confirment les données déjà communiquées dans des rapports d'étape précédents. Ils révèlent que la situation ne s'est pas améliorée.

La voiture est pénalisée et qu'en est-il des transports en commun?

Ils sont aussi touchés. Les embouteillages sont tels que les carrefours sont bloqués et les bus qui roulent sur des voies dédiées ne peuvent circuler. Sur certaines lignes, ils accusent des retards dans leurs trajets habituels. Ils sont de 1 mn le matin et de 2 mn le soir, à chaque fois aux heures de pointe.

Qu'en est-il de la pollution?

L'impact de cette fermeture sur la pollution de l'air est négatif. La pollution s'est en effet déplacée à l'est de la capitale. Le bruit s'est aussi aggravé notamment quai haut, et en particulier la nuit.

Le coût économique est-il abordé?

Le rapport commence à effleurer ce sujet. Des témoignages recueillis révèlent une baisse d'activité chez des commerçants situés au cœur de la capitale. Leur chiffre d'affaires est en baisse en raison de nouvelles habitudes prises par la population francilienne. Exaspérée par les bouchons, celle-ci renonce à fréquenter la capitale pour y faire ses achats. La fédération du bâtiment qui a été auditée indique aussi que cette congestion du trafic a un coût pour ses entreprises. Celles-ci doivent faire face à une réalité qui les pénalise. Avec des employés qui perdent plus de temps dans les déplacements, elles perdent des clients.

LE MONDE – 21/11/2017

3 Le gouvernement sécurise la réalisation du train express entre Roissy et Paris



Le Charles-de-Gaulle Express sera financé non par les banques mais par un prêt de l'Etat de 1,7 milliard d'euros, réveillant l'hostilité des opposants au projet.

L'Etat a-t-il volé au secours du « train des riches » entre Paris et Roissy ? Alors que le futur métro automatique Grand Paris Express est suspendu à un arbitrage de l'exécutif et que d'autres lignes de transport en Ile-de-France attendent leur premier euro depuis des années, la décision du gouvernement de financer directement le Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) passe mal auprès de ses nombreux opposants.

Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, l'a annoncé le 16 novembre à l'Assemblée nationale : l'Etat va prêter 1,7 milliard d'euros au consortium – Aéroports de Paris (ADP), SNCF Réseau et Caisse des dépôts (CDC) – chargé de construire cette liaison ferroviaire directe, qui doit permettre aux voyageurs d'affaires et aux touristes aisés d'aller de l'aéroport à la gare de l'Est en vingt minutes pour 24 euros. Le prêt doit être remboursé grâce au péage que versera le futur exploitant de la ligne au consortium, et à une taxe appliquée aux passagers de l'aéroport.

Exit la recherche d'un prêt bancaire, l'Etat reprend la main. Et sécurise la réalisation de cette ligne de transport, jusque-là restée dans un flou relatif tant elle a connu d'avanies depuis que le projet a été mis sur les rails, en 2002. « *Il est indispensable d'accélérer la réalisation de cette infrastructure dans la perspective des Jeux olympiques de 2024* », a justifié Bruno Le Maire, pour qui « *ce financement sera moins coûteux et plus rapide.* »

« *On aimerait qu'il y ait autant de volonté politique sur les transports du quotidien. En Seine-Saint-Denis, l'extension du tramway T1 est bloquée, celle de la ligne 11 du métro aussi... Même pour l'amélioration du RER B, la RATP a du mal à obtenir les crédits pour les projets déjà décidés* », observe Marc Pélissier, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports en Ile-de-France, pourtant pas hostile au principe de cette desserte directe.

20 000 voyageurs par jour

Selon un proche du dossier, le mécanisme de garantie publique et de cession de créance d'un prêt bancaire a été jugé trop compliqué par Bercy, qui a préféré passer par un prêt de l'Etat. « *Ce n'était pas la demande du consortium, qui aurait obtenu l'argent des banques, et ça ne change rien aux fondamentaux du montage, qui se fait sans subventions et repose sur sa seule rentabilité* », assure ce connaisseur.

« Si l'Etat se substitue aux banques, c'est qu'il sait que cette ligne ne sera jamais rentable et qu'au bout c'est lui qui va payer, c'est une subvention déguisée », croit au contraire Jacques Baudrier, conseiller (PCF) de Paris, vice-président de la commission Aménagement métropole et administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

« Ce projet ne sera jamais rentabilisé : un document de SNCF Réseau communiqué aux organisations syndicales cet été assure que l'Etat compensera les déficits jusqu'en 2030 et chiffre le coût global à 2,1 milliards d'euros », peste aussi Didier Le Reste, conseiller (PCF) de Paris, ancien patron de la fédération CGT des cheminots et président de l'association Non au CDG Express.

La rentabilité de cette desserte directe a toujours fait débat, depuis les premières discussions dans les années 2000. En 2011, le groupe Vinci, seul candidat à la réalisation et à l'exploitation d'une première mouture de cette ligne, avait finalement jeté l'éponge. Réactivé en urgence en 2014, le projet affiche aujourd'hui un trafic attendu de 20 000 voyageurs par jour en moyenne.

Voies partagées

La crainte des opposants : que la liaison aéroportuaire, pour satisfaire ces 7 millions de passagers annuels en leur évitant de subir les arrêts multiples, les incidents d'exploitation, ne fragilise encore davantage les transports grand public. Le projet de ligne 17 du futur Grand Paris Express, qui doit également desservir Roissy Charles-de-Gaulle, menacé d'un renvoi à des jours meilleurs. Mais aussi le RER B, totalement saturé avec ses 900 000 voyageurs quotidiens.

« C'est une erreur politique, parce que c'est une ligne pour les riches, mais c'est aussi un délire technique : on va ajouter des trains sur des voies déjà bien remplies et créer des interférences avec le RER », regrette M. Baudrier. L'essentiel du parcours de 32 km se fera en effet sur des voies partagées de fait avec le RER B – qui les utilise en cas de perturbations, assez fréquentes – et la ligne K de la SNCF. En cas d'embouteillage, les voyageurs du CDG Express seront-ils prioritaires sur les passagers franciliens ?

En juin 2016, dans son avis – favorable – au projet de CDG Express, le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France s'alarmait des retombées de la ligne sur la régularité de ses trains. « Le STIF estime que la perte d'un point de ponctualité sur l'ensemble du RER B correspond à une perte de valeur actualisée nette de 1,5 milliard d'euros. Si l'on tient compte de cette perte dans le bénéfice actualisé du projet CDG Express, l'impact est très significatif sur la rentabilité du projet », notait le rapport du conseil.

Pour les défenseurs du train express, tous ces problèmes de cohabitation seront résolus : le consortium souligne qu'il va dépenser 150 millions d'euros pour renforcer la robustesse du RER B et pour améliorer le cadencement de la ligne K.

Les trois partenaires chargés de réaliser le CDG Express doivent se constituer en société à part entière à la fin du premier semestre 2018. Les travaux sur les infrastructures ferroviaires pourraient commencer début 2019. Sauf si la justice administrative s'en mêle : deux associations, Non au CDG Express et Pouvoir Citoyen, ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre la déclaration d'utilité publique. Or le moindre accroc dans le calendrier empêcherait la ligne d'être opérationnelle pour les Jeux olympiques.

Par [Grégoire Allix](#)

LE PARISIEN – 21/11/2017

4 Ile-de-France : une flotte de 600 taxis à hydrogène à l'horizon 2020



Une soixantaine de taxis à hydrogène vont circuler en Ile-de-France d'ici la fin de l'année

L'usage de véhicules à hydrogène va considérablement se développer au sein des compagnies de taxi. Le réseau est en train de se structurer avec l'ouverture de nouvelles stations de recharge en hydrogène.

La société Hype, qui exploite des taxis alimentés par des piles à combustible à l'hydrogène, avait pris un départ confidentiel en décembre 2015, lors de la Cop 21. Elle vise désormais une flotte d'une soixantaine de véhicules en Ile-de-France d'ici à la fin de l'année et de 600 véhicules en 2020.

Grâce à un partenariat avec Air liquide, la start-up va ouvrir début décembre une nouvelle station de recharge en hydrogène à l'aéroport d'Orly. Elle s'ajoutera à celle déjà ouverte dans Paris, près du métro Alma-Marceau (VIIIe). D'autres stations sont prévues, notamment à [Versailles](#), dans les mois à venir.

La nouvelle station hydrogène d'Orly sera inaugurée le 6 décembre

Argument de Hype, les taxis à hydrogène permettent de faire baisser la pollution en ville. Ce véhicule à motorisation électrique dispose d'une autonomie de 500 km (deux à trois fois plus qu'un véhicule électrique à batterie). Son pot d'échappement ne dégage aucune pollution (NOx, CO2), juste de la vapeur d'eau.

Les détracteurs de l'hydrogène avancent que le bilan carbone de ce procédé est loin d'être neutre, car 98 % de l'hydrogène utilisé en France est actuellement produit à partir de ressources fossiles. Mais Hype paie un surplus pour alimenter ses taxis avec 100 % d'hydrogène issu d'énergies renouvelables.

Un coup de pouce de la Caisse des Dépôts

En juillet, pour donner un coup de pouce au projet, la Caisse des Dépôts a pris une participation dans la start-up, aux côtés du groupe Air Liquide et de la Ville de Paris. Un apport qui va permettre, selon le patron de Hype, de faire rapidement grossir la flotte des taxis à hydrogène en Ile-de-France et dans d'autres villes en France.

Jusqu'à présent, la start-up était confrontée à un double problème. D'une part, le prix d'un plein en hydrogène est comparable à celui d'un plein d'essence et le coût d'un véhicule reste supérieur à celui d'une voiture diesel, même si [Toyota](#) ou Hyundai promettent des baisses rapides de prix...

D'autre part, alors que les constructeurs automobiles français sont absents sur le créneau des voitures à hydrogène, Toyota et Hyundai misaient jusqu'à présent sur les pays d'Europe du nord ou les Etats-Unis. Le patron de Hype a dû jouer des coudes, cet été, pour convaincre Hyundai de lui livrer 50 véhicules plutôt que de les envoyer sur la côte ouest des États-Unis...

Pour réussir son pari, ce réseau de [taxis à hydrogène](#) va devoir se structurer. Une application mobile, similaire au système d'Uber, permet déjà de réserver son taxi à des tarifs comparables à ceux d'une course avec une voiture thermique.

LE POINT – 21/11/2017

5 Une grève du nettoyage affecte des dizaines de gares d'Île-de-France



Les gares touchées sont les gares Transilien de la région Paris Nord, soit 75 gares, la gare du Nord elle-même n'étant pas impactée.

Depuis début novembre, des salariés chargés du nettoyage de dizaines de gares dans le nord de l'Île-de-France sont en grève pour demander notamment l'application de la convention collective du secteur et la revalorisation de primes, a-t-on appris lundi de sources concordantes. « On demande que la centaine de salariés bénéficient de la convention collective » du secteur de la manutention ferroviaire, comme cela devrait être le cas, a expliqué Noredine Toumi, secrétaire général du syndicat FO des personnels du nettoyage des trains et gares d'Île-de-France (FO-PNTG). Or, pour l'instant, 80 % de ces anciens salariés de la société SMP, dont les contrats ont été transférés depuis le 1er novembre au nouveau prestataire, la société H. Reinier (groupe Onet), sont couverts par cette convention, mais 20 % par celle du nettoyage de bureaux, moins « avantageuse », a-t-il souligné.

75 gares touchées

Les gares « touchées » sont les gares Transilien de la région [Paris](#) Nord, soit 75 gares, la gare du Nord elle-même n'étant pas impactée, a précisé une porte-parole de la [SNCF](#). L'entreprise souligne que les « contrats en cours doivent être honorés » et que les usagers « n'ont pas à supporter la saleté engendrée par ces arrêts de travail ». Des interventions ont été faites dans les « gares les plus critiques » par du personnel non gréviste, a ajouté la porte-parole de la SNCF, selon qui « une dizaine de salariés » ont repris le travail depuis quelques jours. « Plusieurs réunions ont eu lieu » et « des propositions ont été formulées » afin de trouver « une issue satisfaisante pour les deux parties », a indiqué la direction d'Onet. Ces discussions « ont permis d'aboutir à un accord sur une majorité des revendications », a-t-elle ajouté, en espérant « aboutir dans les plus brefs délais à une reprise du travail ».

Selon le FO-PNTG, qui demande aussi la revalorisation des primes de panier et de vacances, une meilleure progression de carrière et des embauches sur les postes vacants, la direction a finalement accepté lundi d'appliquer la convention à l'ensemble des salariés – comme « la loi l'y contraint », observe la fédération Feets-FO dans un communiqué. Mais elle n'a pas voulu répondre aux autres revendications, a ajouté Noredine Toumi. Le mouvement se poursuit dans l'attente de nouvelles discussions, a poursuivi le responsable syndical, selon qui « la tension monte entre grévistes et salariés extérieurs » envoyés par la société pour intervenir à minima dans les gares.

::: ECONOMIE

6 Laurent Burelle : « Les grands groupes doivent mieux coacher les PME »



Laurent Burelle, PDG de Plastic Omnium, est président de l'Afep depuis mai 2017.

INTERVIEW - Le président de l'Afep revient sur ses six premiers mois à la tête de l'association et présente une nouvelle action en direction des PME.

Six mois après votre arrivée à la tête de l'Afep, quel premier bilan pouvez-vous tirer ?

Le rôle premier de l'Afep reste la défense des intérêts des 100 plus grandes entreprises françaises et des 20 étrangères installées en France adhérentes à l'association. J'avais deux priorités en prenant la tête de l'Afep : [la réforme du marché du travail](#) et la révision de la fiscalité du capital. Or ces deux réformes ont été menées au pas de charge par le nouvel exécutif.

Vous êtes donc satisfait de la politique du gouvernement ?

Sur ces deux points, oui. Mais nous avons aussi eu [l'épisode de la taxe à 3 %](#) . On a du mal à imaginer qu'un Etat puisse créer sciemment une taxe illégale, puis créer un nouvel impôt à 5 milliards pour rembourser le contentieux issu de la première taxe. Habituellement, notre stratégie est de rester plutôt discret dans notre action, mais sur un sujet comme celui-là, on ne pouvait pas demeurer silencieux. Il ne faut pas exclure que [certains de nos adhérents](#) , particulièrement pénalisés, puissent attaquer en justice l'Etat contre cette nouvelle taxe.

Le gouvernement prépare pour 2018 une loi sur les entreprises. Y êtes-vous favorable ?

Enormément de sujets vont être traités dans [cette loi](#) . Certains sont très positifs mais un point nous soucie beaucoup. Celui de la modification de l'objet social de l'entreprise. Tripatouiller la définition juridique de l'entreprise pour limiter les droits des actionnaires au profit des « parties prenantes », je n'aime pas trop ça. C'est un peu comme si la copropriété de votre immeuble avait un droit de regard sur votre appartement. On peut toujours faire évoluer la finalité de l'entreprise, nous y participons déjà, mais les droits et le pouvoir des actionnaires doivent rester entiers.

Ce sujet fait pourtant débat au sein des patrons du CAC 40...

Au sein des quatorze membres de notre [conseil d'administration](#), l'unanimité s'est faite pour étudier l'évolution de la gouvernance. Et l'Afep prendra clairement position sur le sujet. En revanche, nous ne sommes pas favorables à l'évolution de la définition juridique de [l'objet social de l'entreprise](#) dans le Code civil.

Vous organisez début 2018 un évènement avec des PME et des ETI. Pour quoi faire ?

Positionner les grandes entreprises dans le débat, mieux valoriser leur rôle et ce qu'elles peuvent apporter au tissu économique faisaient aussi partie de mes engagements quand j'ai été élu à la tête de l'Afep. C'est pour cette raison que nous organisons, le 10 février prochain au Conseil économique et social un speed dating entre plus de 30 grands patrons et 700 dirigeants de PME et ETI. Ils auront 7 minutes pour poser leurs questions, soumettre leurs problèmes. Cela peut aller

d'un problème technique à la résolution d'une question administrative ou fiscale ou un problème d'exportation.

Ils parleront aussi droit du travail, recherche et développement. Nous sommes très équipés dans nos grands groupes, autant en faire profiter les PME. Nous devons montrer que, nous, grandes entreprises, nous savons avoir des actions généreuses et positives. Les grands groupes doivent mieux coacher les PME car nos territoires regorgent d'entreprises qui ont besoin de se développer.

Le gouvernement a annoncé son intention de baisser les charges sur les salaires au-delà de 2,5 SMIC. Qu'en pensez-vous ?

Le président Macron fait ce qui est bon pour le pays, indépendamment des intérêts des uns et des autres. Nous soutenons absolument cette ambition d' [aider à l'embauche des emplois qualifiés](#) .

Edouard Philippe a assuré lundi devant le Conseil national de l'industrie que l'Etat ne ferait plus preuve de « naïveté » quand des groupes étrangers rachètent des entreprises françaises. A-t-il raison ?

Il a absolument raison. [Les entreprises françaises doivent être accompagnées et protégées de certaines opérations hostiles](#) . Que les Etats, comme le font les Américains, ne soient pas naïfs, je le comprends tout à fait. Et cela n'empêche pas la liberté d'entreprendre.

Marie Bellan et [Dominique Seux](#)

LES ECHOS – 21/11/2017

7 Emploi : comment la mondialisation redistribue les cartes



Usine chinoise de smartphones dans le Sichuan. L'Europe de l'ouest ne compte plus aucune usine fabricant des mobiles.

Une étude de la Banque de France montre que la mondialisation profite aux salariés qualifiés et nuit aux travailleurs moins diplômés.

La libéralisation du commerce international qui a accru la mondialisation ces deux dernières décennies a certainement des avantages. Elle a aussi quelques inconvénients qui ne sont pas mineurs, montre [une étude de la Banque de France](#) . Elle fait des gagnants et des perdants. En résumé, la mondialisation « *profite aux travailleurs qualifiés et nuit aux travailleurs moins qualifiés* », selon les économistes de l'institut d'émission. Certes, elle n'est pas la seule responsable de ce phénomène. L'essor des nouvelles technologies a aussi profité aux salariés qualifiés et abouti à un déclassement des non-diplômés. Mais cela ne peut disculper totalement l'accélération des échanges internationaux.

Les économistes de la Banque de France ont calculé que, entre 1996 et 2007, les importations par les industriels de l'Hexagone de produits manufacturés en provenance de pays à bas coût sont passées de 16 % à 21 %. Dans le même temps, la part de salariés peu qualifiés dans l'industrie

française a reculé de 7 points par rapport à la main-d'oeuvre bien formée. Il semble donc que, « *lorsque les entreprises importent en provenance des pays dotés d'une abondante main-d'oeuvre non qualifiée, elles tendent à modifier la composition de leur main-d'oeuvre en France en employant des salariés relativement plus qualifiés* », jugent les quatre auteurs de la note.

Un lien entre commerce international et demande de qualification

D'ailleurs, les entreprises importatrices de biens manufacturés fabriqués dans les pays émergents ont vu la part des emplois qualifiés progresser plus vite que celles qui en importaient peu. Il y a bien un lien entre commerce international et demande de qualification de la part des entreprises.

Des usines ferment mais des laboratoires de recherche ouvrent

De la même façon, les délocalisations dans les pays à bas coût profitent aux diplômés et affaiblissent ceux qui n'ont pas fait d'études longues. Avec la libéralisation du commerce international, les pays dotés d'une abondante main-d'oeuvre qualifiée, comme les Etats-Unis ou la France, ont en effet tendance à se spécialiser dans la production de biens exigeant relativement plus de travailleurs qualifiés. En résumé, des usines ferment mais des laboratoires de recherche ouvrent et des services marketing ou financier grossissent.

Ainsi, selon les économistes de la Banque de France, au cours de l'année où une entreprise industrielle française commence à importer auprès de pays à bas coût, l'intensité en main-d'oeuvre qualifiée en France augmente en moyenne de 4 %. Plus une entreprise délocalise, plus ses emplois qualifiés augmentent et le nombre relatif de salariés non diplômés baisse.

Mettre en place des politiques de redistribution efficaces

Sans compter que d'autres études, comme celle [d'un professeur à l'Université de Columbia, Matthieu Bellon](#), montrent qu'en France, le rythme des destructions d'emplois associées à une mesure de libéralisation du commerce serait supérieur à celui des créations d'emplois pendant au moins dix ans suivant la libéralisation. Que faire ? Il paraît difficile de revenir en arrière : [taxer les importations pèserait d'abord sur les ménages les plus modestes](#). Conclusion des économistes de la Banque de France : « *la mondialisation affecte la distribution des revenus dans les pays industrialisés* », ce qui exige de mettre en place « *des politiques de redistribution efficaces et en proposant des formations aux salariés pour les accompagner dans la transition vers de nouveaux emplois* ».

Guillaume de Calignon

::: ENTREPRISES

LE MONDE – 21/11/2017

8 Edouard Philippe dévoile ses projets de « reconquête industrielle »



Le premier ministre était en visite, lundi, sur le site de Valeo à Bobigny pour présenter ses projets pour l'industrie.

Cette fois-ci sera-t-elle la bonne ? Depuis des années, à chaque changement de gouvernement, la nouvelle équipe, confrontée au déclin accéléré de l'industrie, annonce la mise en place d'une politique toujours plus offensive afin de redresser la situation. Emmanuel Macron et Edouard Philippe n'échappent pas à la règle. Lundi 20 novembre, le premier ministre devait se rendre avec 9 ministres dans une entreprise jugée exemplaire, l'équipementier automobile Valeo à Bobigny (Seine-Saint-Denis), pour présenter ses projets de « *reconquête industrielle* ». Des projets qui amènent à détricoter en partie la politique menée précédemment.

Le mot-dièse choisi pour l'occasion, #AmbitionIndustrie, résume le propos : pour enrayer la désindustrialisation, Matignon entend favoriser l'innovation et la montée en gamme des entreprises. Même si des mesures sont prises pour réduire les coûts (baisse de l'impôt sur les sociétés, réforme du droit du travail...), l'exécutif juge indispensable que les industriels améliorent surtout la qualité de leurs produits pour tenir le choc dans une compétition désormais mondiale. C'est le cœur des projets dévoilés lundi.

Il y a urgence. Malgré l'embellie des derniers mois, l'industrie française reste en piteux état. En quinze ans, sa part dans le produit intérieur brut est passée de 16,5 % à 12,5 %, contre plus de 23 % en Allemagne. Les PME peinent à se développer. Les faillites demeurent nombreuses, à l'image de la rechute du groupe Ascometal, un temps « sauvé » par Bercy. Surtout, faute de produits tricolores compétitifs, la France importe beaucoup et exporte trop peu. « *En dehors de l'aéronautique, du luxe et de la pharmacie, la situation est affreuse* », souligne l'économiste Patrick Artus (Natixis), dans une note du 3 novembre.

- **De nouvelles priorités**

En septembre 2013, François Hollande et Arnaud Montebourg avaient déjà lancé un grand programme destiné à soutenir l'innovation : la « Nouvelle France industrielle ». Le bouillant ministre du redressement productif avait annoncé 34 plans censés « *faire naître les inventions de demain, les usines de demain, les produits de demain* » : un véhicule à pilotage automatique, un avion électrique, etc. Au printemps 2015, sitôt M. Montebourg parti, son successeur à Bercy, Emmanuel Macron, avait reformaté ces 34 plans, les remplaçant par une « *matrice* » reposant sur cinq « *piliers* » et neuf « *solutions de la Nouvelle France industrielle* ».

Cet édifice en place depuis deux ans est de nouveau remis en cause aujourd'hui. Fini la « Nouvelle France Industrielle ». L'Etat ne jette pas tout au panier. Mais il veut effectuer un tri dans les projets. Le véhicule autonome ? Conservé. Le gouvernement veut même accélérer sur ce sujet jugé urgent et lancer de nouvelles expérimentations. Feu vert aussi pour les travaux destinés à faire émerger un fabricant de batteries à même de profiter de l'essor des voitures électriques. A côté de ces plans désormais prioritaires, d'autres risquent au contraire d'être freinés.

En tout état de cause, Bercy va effectuer ces trois prochains mois un audit des 14 « comités stratégiques de filières » censés piloter la politique industrielle. Certains, comme ceux touchant aux biens de consommation, au numérique ou aux éco-industries, sont jugés peu cohérents. Les adaptations seront officialisées le 26 février.

- **De nouveaux responsables**

A nouvelle politique, nouveaux visages. Sans ministre de l'industrie ni secrétaire d'Etat, le gouvernement a choisi de déléguer une partie de la politique industrielle à des chefs d'entreprise. Ainsi Jean-Pierre Floris, un ancien de Saint-Gobain, doit-il être nommé délégué interministériel aux restructurations d'entreprises. Il gèrera les crises comme celle liée à la fermeture annoncée du laboratoire Galderma de Nice.

Quant à la politique en matière de compétitivité et d'innovation, Philippe Varin y jouera un rôle-clé. Ancien patron de PSA, dont il a organisé la restructuration après la crise de 2008-2009, en fermant notamment l'usine d'Aulnay, ce dirigeant de 65 ans, passé par Pechiney et Corus, préside le conseil d'administration d'Areva. A partir de janvier, il prendra aussi la tête de France Industrie, la nouvelle grande organisation des patrons du secteur. Matignon a décidé de le nommer en outre vice-président – c'est-à-dire dirigeant opérationnel – du Conseil national de l'industrie, un organisme qui réunit le patronat, les syndicats et les pouvoirs publics, et sur lequel le gouvernement entend s'appuyer de plus en plus. M. Varin deviendra ainsi un interlocuteur-clé de l'Etat, si ce n'est un « vice-ministre » de l'industrie.

- **Un nouveau fonds**

L'exécutif a déjà promis plusieurs fois la création d'un fonds pour l'innovation. Le projet se précise. Il verra le jour au 1^{er} janvier 2018, et sera bien doté de 10 milliards d'euros : 1,6 milliard provenant des récentes cessions d'actions Engie et Renault, et 8,4 milliards sous forme de titres d'entreprises destinées à rester publiques comme EDF, La Poste, Thales, etc. Entre les dividendes versés par ces sociétés et les intérêts liés au placement de la trésorerie, le fonds devrait disposer de 250 millions d'euros par an. Ils serviront à soutenir le développement d'innovations de rupture en France.

- **Une refonte des aides à l'innovation**

L'attribution précise de ces 250 millions d'euros dépendra toutefois des résultats d'une mission sur les aides à l'innovation que Matignon vient de lancer. Dans la jungle actuelle de ces aides d'un total d'environ 10 milliards d'euros, quelles sont les plus efficaces ? Y a-t-il des angles morts ? Faut-il créer un guichet supplémentaire ? La France doit-elle faire davantage ? Autant de questions auxquelles devront répondre Jacques Lewiner (Paris Science et Lettres), Ronan Stephan (Plastic Omnium) et Stéphane Distinguin (Fabernovel) avec l'appui de l'inspecteur général des finances Julien Dubertret. Leur travail devrait déboucher sur une refonte du dispositif de soutien à l'innovation.

- **Une réflexion sur les champions européens**

Le dernier chantier engagé lundi est européen. Comment faire émerger des champions européens à même de rivaliser avec les poids lourds chinois ou américains, sans se heurter à Bruxelles, qui privilégie la concurrence ? Question délicate, soulevée notamment par la fusion Siemens-Alstom. Matignon a chargé Frédéric Saint-Geours, un ancien de PSA, de « *formuler des propositions ambitieuses* » en la matière.

Par [Denis Cosnard](#)

LES ECHOS – 21/11/2017

9 Renault fait son entrée au Pakistan



Al-Futtaim sera propriétaire de l'usine, où seront déployées les méthodes de production de Renault via un accord de licence.

Le constructeur a signé un accord avec le groupe émirati Al-Futtaim pour construire une usine d'assemblage dans le pays.

Renault va bientôt pouvoir ajouter une nouvelle ligne à la liste des 127 pays dans lesquels il est implanté. Le constructeur français a annoncé lundi avoir signé un accord avec le groupe émirati Al-Futtaim pour construire une usine d'assemblage de véhicules au Pakistan. Un marché au fort potentiel, avec ses 200 millions d'habitants et son taux d'équipement extrêmement faible : à peine 16 véhicules pour 1.000 habitants, contre 600 dans un pays comme la France. « *Renault est ravi de poursuivre son expansion géographique en entrant au Pakistan, un marché en plein essor affichant un [taux de croissance annuel de 10 %](#)* », a déclaré Fabrice Cambolive, directeur des opérations de la région Afrique Moyen-Orient Inde du Groupe.

Renault avait entamé des discussions avec plusieurs partenaires dans le pays il y a près de deux ans. Il a finalement signé avec Al-Futtaim, un groupe basé à Dubai, spécialisé dans la distribution automobile mais aussi les services financiers, l'immobilier, ou les centres commerciaux. Al-Futtaim sera propriétaire de l'usine, où seront déployées les méthodes de production de Renault via un accord de licence. De même, le groupe émirati sera chargé de la vente des véhicules, en exclusivité pour Renault.

Premières ventes en 2019

Les détails de l'opération seront communiqués au premier semestre 2018, lors de la pose de la première pierre de l'usine. La presse locale a évoqué un investissement de 100 millions de dollars, et le « Figaro » une capacité de 50.000 véhicules par an. L'usine pourrait assembler le Duster, le SUV à bas coût de Dacia, évoqué à plusieurs reprises, sans que le groupe confirme l'information. Les premières ventes sont prévues pour 2019.

Dominé par trois constructeurs japonais (Toyota, Honda et Suzuki), le marché pakistanais reste tout petit, avec 211.000 véhicules vendus en 2016 (particuliers et utilitaires légers). Renault sera le premier groupe européen à s'y implanter.

Le constructeur français, [qui veut faire croître ses ventes de 44 % d'ici à 2022](#), mise beaucoup pour cela sur les pays émergents. Le groupe vise notamment 800.000 ventes dans la zone Afrique, Inde, Moyen-Orient, à cette échéance, contre 491.000 l'an dernier.

LE FIGARO – 21/11/2017

10 Action Logement financera encore la rénovation des quartiers



L'ex-1% Logement va signer un accord avec l'État. Il pourra racheter des immeubles HLM aux bailleurs sociaux.

Mardi 21, plus de 800 personnes assisteront à la convention d'[Action Logement](#). L'occasion pour l'ex-1% Logement de faire le point sur sa réorganisation. Depuis janvier, les vingt CIL (Comités interprofessionnels du logement) chargés de collecter 0,45 % de la masse salariale ont été fondus en une seule entité.

Cette grand-messe permettra surtout de dévoiler l'accord qui va régir les relations entre l'État et Action Logement jusqu'en 2022. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Jacques Chanut, président d'Action Logement, le présenteront à la mi-journée. Un engagement qui tombe bien pour les deux parties. Empêtré dans son bras de fer avec le secteur [HLM](#), à qui il veut imposer une baisse des loyers annuelle de 1,5 milliard d'euros, l'exécutif a besoin de montrer qu'il n'a pas contre lui tous les acteurs du logement. De son côté, Action Logement préférerait contractualiser rapidement pour éviter que l'État lui fasse les poches.

Par le passé, l'ex-1 % Logement a eu en effet de mauvaises expériences: sur un budget proche de 3 milliards d'euros, les pouvoirs publics lui ont prélevé ces dernières années 1,2 milliard par an pour financer l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), chargée de refaire les quartiers difficiles, et l'Anah (Agence nationale de l'habitat), qui s'occupe surtout de lutter contre la précarité énergétique. Des contributions qui n'ont pas grand-chose à voir avec la mission d'Action Logement: loger les salariés.

Cette fois encore, les négociations, qui ont duré quelques mois, ont été serrées. «Bercy voulait faire une ponction sur notre budget qu'il aurait affectée à tout sauf au logement», raconte Jacques Chanut. Finalement, Action Logement estime s'en être tiré plutôt bien: alors que son budget est toujours de 2,9 milliards, sa contribution annuelle va continuer à représenter à peu près 40 % de ses ressources. Et elle devrait être plus en phase avec sa mission d'aider les salariés à se loger.

Par exemple, l'ex-1% Logement s'engage à verser 1,5 milliard en cinq ans pour rénover les logements des centres-villes des agglomérations moyennes. «Nous pourrions choisir les villes où cela a du sens de démolir et reconstruire des logements car une usine va s'installer avec des emplois à la clé», souligne Jacques Chanut. Pour le gouvernement, qui prépare un plan de dynamisation des villes moyennes, ce soutien est du pain béni.

Autre axe: Action Logement financera toujours l'Anru, qui voit son budget passer de 5 à 10 milliards au cours des quinze prochaines années. Sur les 5 milliards supplémentaires, l'ex-1% Logement en apportera 2. «En contrepartie, nous disposerons de droits de réservation pour les salariés dans ces logements», affirme Jacques Chanut. Dernier point: [comme l'avait annoncé Le Figaro, Action Logement va créer une foncière dotée d'un budget d'un milliard, qui proposera aux bailleurs sociaux de leur racheter des immeubles entiers et ensuite de les vendre appartement par](#)

[appartement aux locataires intéressés](#). Un axe que veut aussi pousser le gouvernement dans le cadre de sa réforme du logement social.

78 % des Français veulent la réforme du secteur HLM

La crise du logement est bien un problème pour la majorité des Français. Selon un sondage réalisé par l'institut Harris pour Action Logement, 59 % d'entre eux estiment que la situation n'est pas satisfaisante dans ce domaine. Près de la moitié déclarent même que cela s'est dégradé au cours des dix dernières années. Et la politique menée par Emmanuel Macron ne les convainc pas. Sans vraiment la connaître, 60 % jugent qu'elle va dans le mauvais sens. Un bémol toutefois, 81 % sont favorables à la vente de HLM à leurs occupants, une piste défendue par le gouvernement Philippe. Plus globalement, 78 % estiment que le secteur social doit être réformé. En revanche, la [baisse des APL de 5 euros par mois](#) n'a que 43 % de supporteurs.

[Jean-Yves Guérin](#)

LA TRIBUNE – 21/11/2017

11 La Poste lance la livraison de colis le dimanche



Jusqu'à présent, seul Amazon proposait, avec le transporteur TNT, la livraison le dimanche et uniquement en région parisienne.

Disponible en région parisienne depuis dimanche, le service sera étendu à 14 grandes villes d'ici Noël.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les commandes sur internet se multiplient et les consommateurs peuvent désormais recevoir leur colis sept jours sur sept. Car Chronopost, le service de livraison de La Poste, va livrer aussi le dimanche. Cette option est pour l'instant disponible uniquement en Île-de-France. Elle sera élargie à 14 grandes villes* d'ici Noël, puis au fur et à mesure au reste de la France en 2018.

En lançant ce service, Chronopost répond à une demande de sa clientèle. Une [étude réalisée en janvier](#) par la société a révélé que la quasi totalité des interrogées (93%) ayant passé une commande un vendredi aimeraient avoir le choix entre une livraison le samedi ou le dimanche. Des tests concluants avaient déjà été menés en région parisienne, en partenariat avec Cdiscount.

Jusqu'à présent, seul [Amazon proposait, avec le transporteur TNT, la livraison le dimanche](#) et uniquement en région parisienne.

15.000 colis le dimanche

Chronopost espère monter en puissance pour atteindre 1.500 colis livrés d'ici la veille de Noël, le dimanche 24 décembre. L'entreprise table sur 15.000 colis l'année prochaine, des quantités bien éloignées des 600.000 qu'elle livre chaque jour en France, dont 190.000 en provenance de sites d'e-commerce.

Pour effectuer ces livraisons, il faut évidemment du personnel. La direction a annoncé que le travail dominical se fera sur la base du volontariat et les salariés concernés doivent recevoir une prime avoisinant les 50 euros.

Dans la presse ce week-end, les syndicats du groupe ont notamment pointé des problèmes de "formes". "On a un président qui a annoncé [la livraison le dimanche], directement dans la presse [mi-septembre], sans même consulter les salariés et sans que l'on puisse traiter les conséquences en terme de durée du travail et de compensation", déplore sur [Europe 1](#) le délégué syndical central CGT de Chronopost, Richard Giraud.

* Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Grenoble, Nantes, Reims, Lille, Strasbourg, Lyon, Toulon et Aix-en-Provence.

LE PARISIEN – 21/11/2017

12 Nucléaire : Areva a fourni des barres de combustible défectueuses



Des tubes de combustibles nucléaires fabriqués par Areva présentent potentiellement un défaut d'étanchéité.

Un défaut de fabrication des tubes de combustible produits par Areva a été découvert dans des centrales nucléaires en France et en Suisse.

Un risque pour [les centrales nucléaires](#) ? Il y a quelques jours, à la suite d'une inspection dans la centrale nucléaire suisse de Leibstadt, l'organisme fédéral veillant sur la sécurité des installations nucléaires dans le pays (IFSN) a découvert des anomalies dans la fabrication des barres de combustibles fournies par Areva.

Ces barres de zirconium contiennent aux extrémités des pastilles d'uranium qui permettent d'alimenter le réacteur nucléaire. Selon l'autorité suisse, les contrôles de qualité sur l'étanchéité de ces tubes fabriqués à l'usine de Paimbœuf (Bretagne) ont fait défaut.

Par mesure de sécurité, la centrale suisse a été mise à l'arrêt jusqu'en décembre, le temps de changer six tubes sur les 22 du réacteur. « Les six ont déjà été utilisés lors de trois, voire quatre cycles de fonctionnement », explique l'autorité suisse, ajoutant qu'un cycle dure environ un an. « Aucun dommage » n'est survenu lors de l'utilisation de ces barres, ont précisé l'autorité suisse et Areva.

En France, Areva a identifié 14 tubes potentiellement défectueux sur les 2 600 000 installés dans le parc nucléaire français. Trois sont en cours d'utilisation dans les réacteurs de Golfech 2, [Flamanville](#) 1 et Cattenom 3. Les onze autres ne sont pas actuellement utilisés.

Pour l'heure, EDF n'a pas pris de mesure particulière. La surveillance en continu des caractéristiques chimiques des tubes permet de détecter la moindre anomalie.

LE MONDE – 21/11/2017

13 Code du travail : le projet de loi de ratification des ordonnances devant les députés



L'Assemblée nationale examine, à partir de mardi, le projet de ratification des ordonnances. Plusieurs petits changements vont être apportés mais l'économie générale de la réforme restera intacte.

Le premier gros chantier social de la législature touche à sa fin. A partir du mardi 21 novembre, les députés examinent en première lecture le projet de loi de ratification des ordonnances, qui réécrivent le code du travail. Ces textes vont ainsi prendre force de loi, alors qu'ils n'avaient qu'une valeur réglementaire depuis leur publication au *Journal officiel*, le 23 septembre. Durant les débats à l'Assemblée, plusieurs petits changements vont être apportés, pour clarifier ou consolider certaines mesures, mais l'économie générale de la réforme reste, évidemment, intacte.

Parmi les modifications notables, l'une concerne les règles relatives au licenciement dans la filiale française d'un groupe international. Les ordonnances prévoient qu'une maison mère pourra congédier des personnes employées dans son établissement tricolore qui va mal, même si ses sites implantés à l'étranger (et évoluant dans le même secteur d'activité) sont bien portants. Autrement dit, l'analyse des difficultés rencontrées par l'entreprise française sera désormais circonscrite à l'Hexagone.

La gauche et plusieurs organisations syndicales sont contre cette restriction du « *périmètre* » retenu pour apprécier le « *motif économique* » des licenciements. Elles craignent que des multinationales en profitent pour laisser partir à vau-l'eau leur usine en France et muscler celles établies dans des États où la fiscalité est plus douce et où le coût du travail s'avère moins élevé. Du reste, l'avant-projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances préconisait de prévoir un mécanisme pour éviter que soient créées des « *difficultés artificielles entre filiales d'un même groupe* ». Mais l'exécutif y avait renoncé car le Conseil d'Etat trouvait que c'était inutile, la loi permettant déjà de combattre de telles dérives, relate le rapporteur du projet de loi de ratification, Laurent Pietraszewski (LRM, Nord).

Finalement, une disposition antifraude va être instaurée, à l'initiative de députés de droite. « *Je plaide, depuis plusieurs années, en faveur de l'idée qu'il faut évaluer les difficultés de la filiale française d'un groupe international à l'échelon de notre territoire mais, si celles-ci ont été créées de toutes pièces, il faut prévoir une exception* », explique Gérard Cherpion (LR, Vosges). Un amendement allant dans ce sens a été voté pendant l'examen du projet de loi de ratification en commission des affaires sociales, et il sera probablement approuvé en séance publique, moyennant quelques ajustements techniques, selon M. Cherpion.

Attributions renforcées

Autre changement introduit à l'Assemblée : celui relatif aux prérogatives du conseil d'entreprise. Cette nouvelle instance de représentation du personnel pourra être mise en place, sur la base d'un accord. Elle regroupera quatre familles d'acteurs : les délégués du personnel, les élus du comité d'entreprise (CE), les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les délégués syndicaux. Or, précise une source au sein de l'exécutif, les ordonnances, en l'état, ne permettent pas au conseil d'entreprise de négocier un plan social ou un protocole d'accord préélectoral (obligatoire avant d'organiser un scrutin professionnel dans une entreprise). Un amendement, porté par Aurélien Taché (LRM, Val-d'Oise) et adopté en commission des affaires sociales, corrige le tir, en renforçant les « attributions » de la nouvelle instance.

Cette modification est dénoncée à gauche. « *Le conseil d'entreprise dispose d'une compétence exclusive qui pourrait avoir pour effet de contourner les délégués syndicaux, s'indigne Boris Vallaud (Nouvelle Gauche, Landes). Il s'agit d'une atteinte supplémentaire à la liberté syndicale, qui s'ajoute à celle induite par la promotion du référendum pour valider des accords d'entreprise, notamment dans les sociétés de petite taille.* »

Enfin, un amendement, qui sera défendu en séance par le gouvernement, va sans doute causer un peu de bruit dans le monde de la finance. Il vise à améliorer l'attractivité de la place de Paris, dans le contexte du Brexit – qui va se traduire par le transfert d'activités bancaires de Londres vers le continent. Cette disposition prévoit la possibilité de verser aux traders des bonus à paiement différé (étalé en plusieurs étapes), que la banque pourra éventuellement récupérer si la qualité des placements s'avère sujette à caution sur la durée. En outre, ces mêmes bonus, au caractère incertain, seront soustraits du calcul des indemnités de licenciement et des dommages-intérêts, en cas de conflit entre le trader et son employeur.

Le projet de loi de ratification doit être voté à l'Assemblée le 28 novembre. Il sera définitivement adopté par le Parlement début 2018, après la navette au Sénat.

Par [Bertrand Bissuel](#)

LE FIGARO – 21/11/2017

14 Politique familiale : ce que prépare le gouvernement



INFOGRAPHIE - La révision de deux prestations pour les enfants en bas âge va faire des perdants.

Le quinquennat Hollande avait déjà déstabilisé la politique familiale, en abaissant par deux fois le plafond du quotient familial et en modulant le montant des allocations en fonction des revenus. [Dans le projet de budget de la Sécurité \(PLFSS\) pour 2018](#), voté mardi prochain à l'Assemblée, le gouvernement va un cran plus loin avec deux nouvelles mesures dont Emmanuel Macron n'avait pas parlé pendant la campagne: [la hausse du complément du mode de garde](#) (CMG) pour les familles monoparentales et la baisse du montant et des plafonds de ressources de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) versée aux parents d'enfant de moins de 3 ans. Une réforme présentée par l'exécutif comme une mesure d'équité sociale et de simplification des barèmes. Mais c'est surtout une harmonisation par le bas et un manque à gagner pour certaines familles,

modestes ou issues de la classe moyenne, qui seront privées de certaines aides familiales à l'avenir.

Aux 20 % des familles qui ne touchent déjà pas l'allocation de base de la Paje - distribuée sous condition de ressource - vont s'ajouter près de 10 % des familles aujourd'hui éligibles mais qui ne le seront plus après la future baisse du plafond. Quant à celles qui continueront à la toucher, son montant va être raboté.

Pour une famille avec un enfant de moins de 3 ans et gagnant 28.000 euros de revenu par an, la Paje va ainsi baisser de 8,5 % (de 185 à 169 euros par mois) si le parent est isolé ou si les deux travaillent et de 54 % (de 185 à 85 euros) si un seul parent travaille, selon les simulations réalisées par l'Observatoire des emplois de la famille. Si cette même famille gagne 35.000 euros, la Paje passera de 185 à 85 euros (le parent isolé et couple à deux revenus) et de 92 à 85 euros (si un seul travaille).

Dans le même temps, le gouvernement Philippe a annoncé une hausse au maximum de 138 euros par mois du CMG pour les familles monoparentales, leur permettant d'être mieux remboursées pour leurs frais de garde. Cette hausse de 30 % au plus du plafond du CMG permettra d'amortir la chute de la Paje pour les parents isolés, mais pas pour les autres foyers, à niveau de revenu égal. Pour une famille gagnant 28.000 euros de revenu par an, l'addition des deux mesures permettra ainsi au parent isolé de bénéficier de 1464 euros supplémentaires par an, tandis que le couple avec deux revenus subira une baisse de 180 euros, et le couple avec un seul revenu accusera une coupe sèche de 1200 euros.

Bref, entre la baisse de la Paje et la hausse du complément du mode de garde pour les familles monoparentales, ce sont des milliers de foyers qui risquent à nouveau d'être déstabilisés. «Annoncer une micro-mesure pour minimiser une nouvelle réduction de la politique familiale, beaucoup plus massive, qui pèsera sur les familles avec jeunes enfants, y compris les plus modestes et les plus fragiles, est scandaleux», s'indigne d'ailleurs déjà l'Union nationale des associations familiales (Unaf).

Car le gouvernement fait, avec cette réforme, des économies. Et pas qu'un peu: 70 millions d'euros en 2018 pour la branche famille selon l'étude d'impact annexée au PLFSS et 500 millions par an à terme. Une équation qui a d'ailleurs conduit le conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf) à donner un avis défavorable au PLFSS qui lui était soumis. Pour les mêmes raisons, le Sénat, à majorité de droite, a refusé de voter cette disposition.

«C'est un nouveau coup au pouvoir d'achat des familles, une mesure injuste par laquelle l'État veut récupérer de l'argent sur le dos des parents de jeunes enfants», s'indigne encore Bruno Retailleau, le président du groupe LR au Sénat. Et ce d'autant que d'importantes économies - dans un contexte de baisse du nombre de naissances - ont été réalisées ces dernières années et que la branche famille est à nouveau en excédent...

Infographie : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/11/20/20002-20171120ARTFIG00281-le-gouvernement-redistribue-les-cartes-de-la-politique-familiale.php>

Allocations familiales : ces idées décoiffantes sur lesquelles planchent les députés :
<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/11/20/20002-20171120ARTFIG00248-les-deputes-planchent-sur-d-autres-idees-decoiffantes.php>

[Marie-Cécile Renault](#)

LE FIGARO – 21/11/2017

15 «Les classes moyennes vont supporter le coût de la réforme des aides familiales»



INTERVIEW - Marie-Béatrice Levaux préside la Fédération des particuliers employeurs (Fepem), représentant 3,6 millions de particuliers employant plus de 1,6 million de salariés à domicile.

LE FIGARO. - Le gouvernement revoit les aides familiales. Qui sont les gagnants et les perdants?

Marie-Béatrice LEVAUX. - Les familles monoparentales sortent gagnantes des réformes, grâce à l'augmentation du montant du complément du mode de garde. C'est forcément positif. Mais plus globalement, cette réforme implique en réalité un découpage arbitraire de l'attribution des aides. On observe ainsi qu'un couple avec enfants, à niveau de revenu équivalent, touchera une aide systématiquement inférieure - parfois presque du simple au double - qu'une famille monoparentale comptant le même nombre d'enfants. Quid de l'équité d'un tel dispositif? La Fepem s'interroge sur cette disparité des aides.

Ce sont par ailleurs les classes moyennes qui vont supporter le coût de la mesure. En effet, les plus hauts revenus, à partir de 60.000 euros par couple, ne verront pas le montant de leurs aides remis en question. En complexifiant ainsi les dispositifs, le gouvernement prend enfin le risque de faire basculer une partie de l'emploi à domicile déclaré vers de l'emploi non déclaré, avec des effets dramatiques pour les salariés et pour les finances de l'État.

Bercy examine la possibilité de rendre le crédit d'impôt lié à l'emploi à domicile contemporain de la dépense. Comment faire?

Nous nous battons depuis des années pour mettre fin à ce décalage de plus d'un an entre le versement du salaire d'un salarié à domicile et l'obtention du crédit d'impôt. Cette avance de trésorerie, qui représente une charge lourde pour les ménages, est un frein important à l'embauche. Nous proposons donc un dispositif simple et efficace qui s'appuierait sur la modernisation des plateformes existantes CESU et Pajemploi, plébiscitées par les Français depuis plus de 20 ans. L'employeur pourrait, chaque mois, à la fois y déclarer son salarié mais aussi déclencher le versement immédiat de son crédit d'impôt. Nous allons travailler étroitement avec le gouvernement qui, je crois, a compris que ce secteur est un gisement d'emplois non délocalisables qui répondra aux besoins croissants d'accompagnement à domicile dans les années à venir.

Êtes-vous pour ou contre la fin de l'universalité des allocations familiales?

Il est très dangereux de remettre en cause le principe d'universalité sur lequel repose notre dynamisme démographique, aujourd'hui fragilisé. Revenir sur ces acquis, c'est mettre en péril la natalité. Derrière la fin de l'universalité se joue aussi le travail des femmes car le lien entre allocations familiales et taux d'activité des femmes est évident. Certaines seront tentées de faire un arbitrage entre leur carrière et leurs enfants. Revenir sur le principe de solidarité universelle envers les familles quelles qu'elles soient, c'est enfin faire le choix de mettre en concurrence les familles et de fragiliser la cohésion sociale.

LE POINT – 21/11/2017

16 Retraites : le gouvernement entre dans le vif du sujet



L'exécutif doit mettre en œuvre la promesse de campagne du candidat Macron : remplacer la trentaine de régimes de retraite existants par un système universel.

À partir de mardi, le gouvernement va consulter les partenaires sociaux sur la réforme des retraites promise par le chef de l'État, dont le projet de système universel risque de se heurter aux prévisions économiques et à l'hostilité de certains syndicats. Le haut-commissaire aux retraites ne va pas chômer dans les prochains jours : deux mois après sa nomination, [Jean-Paul Delevoye](#) va recevoir une à une les organisations syndicales et patronales pour une première prise de contact officielle. La CFE-CGC ouvrira le bal mardi, suivie mercredi par l'organisation patronale U2P, les syndicats FO et CFDT le 27, la CFTC le 28, ou encore l'Unsa le 30, a annoncé lundi le cabinet de Jean-Paul Delevoye, confirmant une information du quotidien [Le Monde](#). Le rendez-vous avec la CGT n'était pas encore fixé lundi après-midi, mais son secrétaire général [Philippe Martinez](#) a laissé entendre dans la matinée sur Cnews que son syndicat irait bien « discuter ». Une réunion au sommet est aussi programmée vendredi à l'Élysée, où [Emmanuel Macron](#) réunira son Premier ministre, [Édouard Philippe](#), le ministre des Comptes publics, [Gérald Darmanin](#), la ministre de la Santé, [Agnès Buzyn](#), et Jean-Paul Delevoye.

L'exécutif doit en effet mettre en œuvre [la promesse de campagne du candidat Macron](#), qui voulait remplacer la trentaine de régimes de retraite existants par un système universel par répartition, où un euro cotisé garantirait à tous les mêmes droits à pension. Un chantier aussi ambitieux que politiquement sensible. Les syndicats, qui ont jusqu'à présent peiné à mobiliser contre les réformes sociales du gouvernement, ont encore en mémoire les manifestations massives, mais infructueuses contre la réforme des retraites de 2010. Sur ce sujet, « *nous avons une marge de manœuvre* », confiait récemment un haut responsable syndical, rêvant d'une action unitaire de toutes les organisations de salariés. Pour preuve, la simple évocation début septembre d'une possible suppression du régime spécial des cheminots a provoqué une réaction unanime des syndicats de la SNCF, mais aussi, et c'est plus rare, des dirigeants de la CGT, Philippe Martinez, et de la CFDT, Laurent Berger.

Déficit jusqu'en 2037

« *Les réformes successives ont apporté des réponses relativement proches de l'équilibre budgétaire, mais ont augmenté l'anxiété de la population* », a reconnu Jean-Paul Delevoye la semaine dernière. Le haut-commissaire aux retraites « *souhaite porter quelque chose de positif* », reposant sur une « *solidarité collective qui est plus nécessaire que jamais* ». Mais l'élaboration d'une loi-cadre, attendue au premier semestre 2018, se fera dans un contexte financier moins favorable qu'espéré. Pendant la campagne présidentielle, le candidat Macron affirmait dans son programme que « *le problème des retraites n'est plus un problème financier* ». C'était sans tenir compte des projections démographiques à long terme de l'Insee, révisées en novembre 2016. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) en a tiré les conclusions en juin : l'allongement de l'espérance de vie des hommes et la baisse du solde migratoire vont maintenir le système de retraites en déficit plus longtemps que prévu.

Le retour à l'équilibre financier a ainsi été repoussé cet été du milieu des années 2020 au début des années 2040, dans le meilleur des cas. Les prévisions budgétaires sur cinq ans du nouvel exécutif, révélées fin septembre, ont à peine amélioré le tableau : le COR entrevoit désormais une légère amélioration à court terme et une sortie du déficit pour 2037 au mieux, selon un rapport provisoire consulté lundi par l'AFP. Ce redressement un peu moins tardif que prévu est notamment lié à la fusion des régimes complémentaires des salariés du privé, entérinée vendredi dernier par les partenaires sociaux : l'Agirc et l'Arrco, qui seront unifiés en 2019, dégageront la même année un « solde technique de 1 milliard d'euros » et resteront excédentaires aussi longtemps que les revenus d'activité augmenteront de plus de 1 % par an. En revanche, le régime de base de la Cnav (salariés du privé et contractuels du public), sorti du rouge en 2016, y replongera durablement dès 2019 en raison de la baisse constante de la proportion d'actifs par rapport aux retraités.

LES ECHOS – 21/11/2017

17 Le nombre de salariés détachés a encore bondi en France en 2016



127.576 déclarations de détachement de travailleurs ont été enregistrées en France l'an dernier. Elles ont concerné au total 354.151 salariés.

EXCLUSIF - Le nombre de salariés détachés en France a progressé de près de 25 % en 2016, comme en 2015. L'intensification des contrôles s'est poursuivie, avec 453 amendes prononcées pour un montant de 2,4 millions d'euros.

L'an dernier, le ministère du Travail a enregistré 127.576 déclarations de détachement de travailleurs en France, qui ont concerné au total 354.151 salariés, selon les dernières statistiques de la Direction générale du travail que « Les Echos » se sont procurées. Après avoir augmenté de 25 % [en 2015](#), les effectifs concernés ont de nouveau progressé dans les mêmes proportions en 2016 (+23,8 %). Un chiffre qui permet de mesurer l'enjeu des discussions actuellement en cours au niveau européen sur la révision de la directive [ad hoc](#) sur laquelle [les Etats ont trouvé le 23 octobre dernier un accord](#).

La peur du gendarme

Si la tendance est clairement à la hausse, son ampleur doit cependant être relativisée pour deux raisons. La meilleure connaissance et la simplification des procédures déclaratives, avec l'ouverture d'un téléservice, y ont certainement contribué. La peur du gendarme aussi...

Depuis le milieu des années 2010, plusieurs lois sont venues renforcer les sanctions en cas de travail détaché non déclaré, un sujet dont les inspections du travail ont fait une priorité. L'an dernier, en application de la loi Savary de 2014 qui les a instaurées, 453 amendes administratives ont été infligées pour un montant de 2,4 millions d'euros. Neuf arrêtés préfectoraux de fermeture d'établissement ou d'arrêt d'activité ont été pris et 16 suspensions de prestation de service ont été prononcées.

Le travail temporaire en tête

Les deux-tiers des travailleurs détachés en France en 2016 ont été embauchés dans cinq régions. Le Grand-Est a été le premier destinataire, avec 56.343 salariés, devant l'Auvergne-Rhône Alpes et PACA (près de 50.000 travailleurs chacune) et les Hauts-de-France (quelque 42.000). L'Île-de-France n'arrive qu'en cinquième position, avec un peu plus de 35.000 salariés.

Du côté sectoriel, les statistiques de la Direction générale du travail font état d'un changement de hiérarchie. En 2015, le BTP employait le plus grand nombre de salariés détachés (27 % du total), juste devant l'intérim (22 %). La hiérarchie s'est inversée. Le travail temporaire est passé devant, mais avec « seulement » 22 % des salariés, le BTP et l'industrie venant derrière à 18 % chacun.

Enfin, près de la moitié des entreprises détachant des salariés l'an dernier provenaient de quatre pays : l'Espagne, passée devant le Portugal avec environ 17.500 déclarations contre près de 16.000, l'Allemagne, avoisinant les 15.000, et la Pologne juste derrière.

Stratégies de contournement

Du côté des syndicats, on s'inquiète du développement de nouvelles stratégies de contournement des obligations légales via le travail indépendant. Lors d'une [conférence de presse](#) présentant une initiative conjointe de plusieurs syndicats européens de l'agroalimentaire sur le travail détaché, la CFDT du secteur s'en était inquiétée. Dans le BTP, aussi, le phénomène existe, déplore la CGT construction. Mais pour l'heure, aucune étude ne l'a encore quantifié.

Leïla de Comarmond

LE FIGARO – 21/11/2017

18 Les routiers mobilisés pour ne pas être des «salariés low cost»



À l'appel de l'intersyndicale des routiers, les chauffeurs français sont réunis aux frontières pour une journée de mobilisation. Ils protestent contre l'exclusion de leur profession de la directive européenne sur le travail détaché négociée le mois dernier.

L'exclusion du transport routier de la nouvelle directive européenne sur le travail détaché passe mal auprès de la profession... Vers 6 heures 30, une cinquantaine de routiers bloquaient mardi matin l'accès du tunnel du Fréjus en Savoie, axe de circulation majeur entre la France et l'Italie. Les manifestants, à pied, bloquaient dans le calme avec des palettes la rampe d'accès du tunnel côté français, à Modane en Savoie. De nombreux camions étaient empêchés de passer dans les deux sens et commençaient à se mettre à la queue leu leu. Vers 8 heures 180 camions étaient bloqués sur un parking en amont du péage de Saint-Michel-de-Maurienne. Il peut en contenir au maximum 200 et le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, présent sur place, invitait les manifestants à arrêter les blocages une fois ce parking plein afin que des camions ne stationnent pas dangereusement sur l'autoroute. Une opération escargot est aussi en cours entre la frontière française et belge.

Ces actions qui doivent se poursuivre toutes la journée aux frontières françaises, à l'appel de l'intersyndicale des routiers (CFDT, CGT, FO, CFTC, CGE-CGC). Elles s'inscrivent dans le cadre

d'une semaine de mobilisation initiée par l'ETF, fédération européenne des travailleurs des transports qui souhaite obtenir un compromis au sein de l'Union européenne. «On fait du filtrage: on bloque les poids lourds mais on laisse passer les voitures», a expliqué Antoine Fatiga, de la CGT. «On ne veut pas que les routiers soient les esclavagistes de la route. Quand les gens sont sur le sol français, ils doivent avoir les mêmes droits. Quand ils viennent travailler ici pour deux fois moins cher que nous, on a du mal à garder son boulot», ajoute le syndicaliste. «Pourquoi est-ce qu'on serait les salariés exclus de l'Europe?», s'interrogeait Patrick Blaise, secrétaire général de l'Union fédérale route FGTE CFDT, sur franceinfo. «On a l'impression d'avoir été la monnaie d'échange pour faire passer cette directive», confiait quant à lui - également au micro de franceinfo- Bruno Lefebvre, en charge des secteurs Transports routiers de marchandises chez FO.

[La France a accepté en octobre d'exclure le transport routier de la directive révisée sur le travail détaché.](#) La France a «subi le diktat du Portugal et des Pays de l'Est» qui tirent la profession vers le bas, regrettait ce matin Patrick Blaise. Il rappelait que ces pays militent pour un allongement de la durée du travail effectué de plus dans des conditions exécrales. «On ne peut pas être les salariés low cost de l'Europe. Aujourd'hui, on est déjà dans une situation très difficile où il n'y a pas suffisamment de contrôle. Il y a à peine 3 % de contrôles effectués», expliquait-il. Lors des négociations à Luxembourg, [le blocage est en effet venu du secteur des transports. Les routiers espagnols et portugais, qui n'ont que la France comme porte d'entrée dans l'UE, effectuent des opérations de «cabotage»](#), une pratique qui consiste à charger puis décharger à plusieurs reprises hors de leur frontière. Ils concurrencent ainsi les routiers français, dont les salaires et les charges sociales sont plus élevés. Le même contentieux pèse en Allemagne, face à des concurrents polonais et d'Europe centrale. Hors les professionnels du secteur en France, en Belgique, en Allemagne ou encore au Pays-Bas tiennent à rappeler aujourd'hui que l'ancien texte, qui continuera de s'appliquer jusqu'à la réforme du «paquet mobilité» dédié à la profession, ne permet pas les contrôles nécessaires.

Un nombre de travailleurs détachés qui progresse encore en 2016

Et les chiffres publiés lundi par la Direction générale du Travail ne devraient pas réjouir les chauffeurs routiers. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de travailleurs détachés en France a fortement progressé (+23,8%) en 2016, pour atteindre le total de 354.151 salariés. En 2016, 127.576 déclarations de détachement ont été enregistrées pour un volume de 354.151 salariés, selon la Direction générale du Travail qui évoque une «augmentation significative» mais «à prendre avec précaution» en raison d'une «meilleure connaissance des formalités par les entreprises, en lien avec» des contrôles renforcés, et de l'ouverture d'un télé service.

Quant aux pays déclarant le plus de salariés détachés en France, il s'agit en 2016 de l'Espagne (17.438 déclarations), du Portugal (15.869 déclarations), de l'Allemagne (14.709 déclarations) et de la Pologne (14.624 déclarations).

Les flux européens de travailleurs détachés :

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/11/21/20002-20171121ARTFIG00053-travail-detache-les-routiers-mobilises-pour-ne-pas-etre-des-salaries-low-cost.php>

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 21/11/2017

19 Congrès des maires : Philippe arrive en terrain miné



Le Premier ministre va affronter ce mardi un auditoire de maires qui attend des gestes de bonne volonté. Il a soigneusement préparé lundi son intervention avec Emmanuel Macron.

Edouard Philippe aura une partie délicate à jouer ce mardi lors de son intervention au premier jour du congrès des maires à Paris. Le Premier ministre risque de concentrer les attentes et les reproches que font les élus locaux depuis la conférence nationale des territoires de juillet. « *Les maladresses et les erreurs de l'été sont dues à la prise de pouvoir de Bercy que Matignon n'a pas su équilibrer alors que c'est son rôle* », estime Phillipe Laurent, secrétaire général de l'Association des maires de France ([AMF](#)).

Zone de turbulences

Le Premier ministre aurait dû tenir ce lundi après-midi une réunion très politique avec les associations d'élus locaux pour dégonfler la colère des maires. Le rendez-vous a été ajourné au 30 novembre, faisant craindre à certains le manque de maturité de solutions. Le gouvernement évoque simplement une question d'agenda. Pour autant, l'exécutif a soigneusement préparé cette semaine de tous les dangers sur les collectivités locales.

Emmanuel Macron et Edouard Philippe se sont longuement rencontrés lundi midi pour se partager les rôles. Au Premier ministre de lancer une première salve de bonnes nouvelles pour laisser au président jeudi le champ libre pour renouer les liens avec les maires et redonner une vision plus stratégique des collectivités.

Revitalisation des centre-villes

« *Le gouvernement a traversé une longue période de turbulences ces derniers mois dans les assemblées d'élus locaux et les discussions de la conférence nationale des territoires sont restées techniques. Tout cela a entretenu les doubles discours de chaque bord. Il faut plus d'engagements politiques publics* », décrypte un responsable d'associations. Le Premier ministre a aussi testé lundi auprès d'élus locaux influents quelques annonces comme le plan de revitalisation des centre-villes.

Le gouvernement vient en force au Congrès de maires : une quinzaine de ministres seront présents. Avec un mot d'ordre : la pédagogie. Ces dernières semaines, les ministres ont multiplié les échanges avec les maires lors de leurs déplacements pour marteler quelques messages simples : les dotations ne baisseront plus comme avant ; la taxe d'habitation sera entièrement compensée ; des réglementations seront assouplies par exemple sur l'eau et l'assainissement, etc.

Engagement juridique de l'Etat

Mercredi, la mission Alain Richard-Dominique Bur publiera des premières recommandations sur une méthode de négociation des contrats entre les 319 grandes collectivités et l'Etat. D'après nos informations, ils recommanderont de rééquilibrer les engagements des deux parties. Atrement dit, l'Etat devra juridiquement s'engager dans des contreparties aux efforts des collectivités. En particulier, le calcul de la progression des dépenses de fonctionnement de chaque collectivité devra intégrer les dépenses imposées par l'Etat.

Autre piste avancée par le rapport : les Cours régionales des comptes auront un rôle d'arbitre en cas de conflit. Enfin, les mesures de sanction en cas de dépassement des dépenses ne seraient pas appliquées en année n + 1 comme prévu mais étalées dans le temps. Des ratios vont être proposés pour définir sur mesure les contraintes budgétaires : les villes en fort développement démographique comme Rennes pourront continuer à embaucher des personnels de crèche par exemple.

Matthieu Quiret

L'OPINION – 21/11/2017

20 Congrès des maires de France: les raisons de la colère



Le 100^e congrès des maires de France s'ouvre mardi pour trois jours à Paris.

Emmanuel Macron s'était fait siffler lors de son passage devant l'association des maires de France en mars. Huit mois plus tard, les relations ne se sont pas améliorées

12 000 édiles locaux sont attendus à Paris cette semaine pour le 100^e congrès annuel des maires de France. Un événement important alors que les relations restent tendues avec le pouvoir central, accusé de mépris à l'égard des élus locaux. Pour inverser la tendance, pas moins de 14 ministres sont attendus dans les allées du congrès cette semaine. Édouard Philippe prononcera un discours ce mardi en début d'après-midi et Emmanuel Macron clôturera le congrès jeudi après-midi, après avoir invité la veille au soir quelque 1 500 maires à l'Élysée.

« Ce n'est pas un congrès de fronde, c'est un congrès d'interrogation et de clarification ». Après avoir agité le chiffon rouge de la contestation avec une constance de métronome depuis [son accession à la tête de l'Association des maires de France \(AMF\)](#), François Baroin joue désormais la carte de l'apaisement. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les 12 000 élus et 15 000 congressistes qui ont rendez-vous durant trois jours à Paris pour célébrer le 100^e congrès annuel des maires de France restent sacrément remontés contre le pouvoir central.

Sept ans après le premier tour de vis opéré par Bercy sur les dotations aux collectivités – entamé à l'époque par un ministre du Budget nommé François Baroin – les édiles locaux se sentent aujourd'hui dépossédés de leurs pouvoirs d'action. Pire : les élus de terrains, en première ligne face aux difficultés quotidiennes des citoyens, s'estiment déconsidérés comme jamais. Certaines saillies du président de la République, comme sur les emplois aidés, qualifiés fin août dans une interview au *Point* de politique « clientéliste et qui suit souvent le cycle électoral », ne sont toujours pas passées dans les mairies. « Nous vivons mal le temps du mépris », grince le premier vice-président de l'AMF, André Laignel, qui résume d'une phrase l'ambiance actuelle : « Nous avons vécu un été calamiteux, nous vivons un automne orageux ».

La surprise d'avoir 13 milliards d'économies à réaliser durant le quinquennat – et pas 10 comme prévu durant la campagne – n'a pas amélioré les choses. Pour y arriver, l'Élysée a décidé de passer un pacte avec les 319 collectivités les plus importantes, dont les dépenses ne devront pas dépasser 1,2 % collectivement. Un montant équivalent à la contrainte que s'est lui-même imposé

l'État en 2018. Cela signifie par ailleurs que les petites communes ne seront pas concernées par l'effort. « On préfère cette méthode que la guillotine » de la baisse des dotations, assure François Baroin. Alors, les maires ont-ils raison de protester contre les économies qui leur sont demandées ?

Considération. Oui et non. Oui, parce qu'après avoir augmenté en moyenne de 5 % par an pendant trente ans, [les dépenses des collectivités sont en recul](#) depuis deux ans quand celles de l'État continuent de progresser sensiblement ([+10 milliards en un an](#)). Voilà qui devrait appeler le ministère des Finances à un peu plus de considération à l'égard des territoires. Oui, parce qu'entre 2013 et 2016, les collectivités sont passées d'un déficit de 8,5 milliards à un excédent budgétaire de 4,2 milliards d'euros. Pendant ce temps-là, le déficit de l'État s'est creusé près de 5 milliards, à 74,1 milliards d'euros. Oui enfin, parce que les administrations locales ont réalisé 9,4 des 9,7 milliards d'économies qui leur étaient demandés par l'État entre 2015 et 2017, quand ce dernier n'en a réalisé que 5 milliards sur un objectif de 12,5 milliards.

Des résultats qui ne doivent pas non plus faire relâcher l'effort. D'abord parce que les collectivités locales sont [loin de l'asphyxie financière qu'elles dénoncent](#). Elles peuvent encore contribuer au redressement des comptes publics. Pour compenser la baisse des dotations de l'État, les territoires – notamment les communes et les départements – ont sensiblement augmenté les impôts locaux, qui pèsent sur les ménages et les entreprises. Entre 2012 et 2016, les recettes fiscales des communes sont ainsi passées de 58,7 milliards à 66,1 milliards d'euros (+7,4 milliards).

Aujourd'hui, un euro d'impôt collecté sur cinq part dans les poches des communes, départements et dans une moindre mesure des régions. Les maires ont aussi tort de protester parce que les dépenses des communes devraient repartir à la hausse cette année, selon la Cour des comptes. Un effet, ceci dit, que l'on doit à la décision du précédent gouvernement d'augmentation le point d'indice des fonctionnaires (+1,3 milliard d'euros pour les collectivités cette année). Non enfin car, comme le rappelle François Ecalte, spécialiste des finances publiques, sur son site [Fipeco.fr](#), « les collectivités locales doivent contribuer à la diminution des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques, cette contribution étant justifiée par l'utilité, insuffisante, ou le coût, trop élevé, de beaucoup de leurs dépenses. »

[Raphaël Legendre](#)

LE POINT – 21/11/2017

21 Le remaniement gouvernemental annoncé mardi, selon Castaner



[Christophe Castaner, proche d'Emmanuel Macron, pourrait perdre son secrétariat d'État après son élection à la tête de La République en marche ce week-end.](#)

Le remaniement du gouvernement sera annoncé « demain dans la journée », a fait savoir, lundi soir sur [LCI](#), le porte-parole du gouvernement, [Christophe Castaner](#), qui sera ainsi fixé sur son maintien ou non dans l'équipe gouvernementale. « Je suis dans l'attente, dans l'impatience de cette information, qui vous sera présentée, je pense, demain dans la journée », a dit Christophe Castaner, qui a été élu samedi à la tête de La République en marche (LREM). Il s'agira du second

remaniement après celui de juin qui avait vu partir [François Bayrou](#), [Richard Ferrand](#), [Marielle de Sarnez](#) et Sylvie Goulard.

Christophe Castaner a déjà reconnu implicitement qu'il ne serait plus porte-parole, poste qui devrait revenir à Benjamin Griveaux ou Julien Denormandie, deux proches du chef de l'État. Le suspense semblait entier lundi soir entre ces deux secrétaires d'État, chacun étant soutenu par des membres de l'entourage d'Emmanuel Macron, selon des sources proches du dossier. Quant à son maintien au poste de secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, en même temps que la direction du parti présidentiel, Christophe Castaner n'a cessé de répéter qu'il estimait ce cumul possible. « Faire de la politique » quand on est ministre, « ce n'est pas un gros mot », a-t-il réaffirmé lundi matin.

Le choix de l'Élysée

Cette solution, rare sous la Ve République, pourrait être finalement le choix de l'Élysée, selon une source proche du président. Les deux hommes pressentis pour être porte-parole ainsi que des responsables de La République en marche ont d'ailleurs défendu cette position ce week-end, relevant que le rôle de chef de LREM était bénévole. Benjamin Griveaux a considéré qu'il n'était « pas incompatible de pouvoir mener de front le travail avec le Parlement ». Même avis de son collègue Julien Denormandie : « Être délégué général d'un mouvement, c'est une fonction qui n'est pas rémunérée. Vous devez avoir un autre métier à côté. Moi, à titre personnel, je pense qu'il peut concilier les deux », a-t-il dit. « Le poste de délégué général, ce n'est pas un poste, c'est un engagement, et donc ça ne l'oblige pas à démissionner de son poste au gouvernement », a abondé la députée LREM Marie Lebec.

En revanche, Astrid Panosyan, membre de la direction provisoire de LREM, a jugé qu'un tel cumul posait « un problème ». « Comment ferait-on la part des choses entre ce qu'il dirait en tant que ministre et en tant que délégué général de LREM ? (...) Nous courons le risque de perdre en impact et en efficacité », a-t-elle déclaré à *L'Obs*. « Voilà que le président Macron, qui rejetait les grands partis quand il était candidat, a transformé son mouvement en parti avec les vieilles méthodes : désignation de Castaner à main levée par le conseil national, adhérents évincés, cooptation entre amis... C'est la démocratie en marche arrière ! » a pour sa part critiqué Brigitte Kuster, porte-parole de LR.

Une fonction bénévole

Pour les analystes, un tel cumul enverrait un mauvais signal. « Ceux qui sont montés au créneau pour défendre le maintien de Christophe Castaner au gouvernement soulignent que le poste est bénévole et qu'il faut qu'il gagne sa vie », s'est étonné le politologue du Cevipof Bruno Cautrès.

« Comme s'il s'agissait de positiver sur le fait que la fonction de délégué général d'En marche ! est bénévole et que, s'il était rémunéré, il ne resterait pas au gouvernement. Or il peut redevenir député et serait pleinement dans son rôle pour être chef d'un parti », a-t-il jugé. « Un ministre parle au nom de l'intérêt général et un chef de parti, au nom d'un intérêt partisan. Que la même personne tienne ces deux discours n'est pas évident », a-t-il ajouté.

Un choix « surprenant »

« Le choix de Castaner à la tête de LREM est surprenant à deux titres. D'abord parce qu'il était un excellent porte-parole, qui jouait sur une image de proximité, plus populaire et plus à gauche que l'exécutif », commente pour sa part Philippe Moreau-Chevrolet, expert en communication politique.

« Ensuite parce que sa nomination donne un coup de vieux à En marche !. Le fait qu'il n'ait pas été élu, qu'on explique qu'il va demeurer ministre pour pouvoir être payé, qu'il vienne du PS à la base, que ce soit un homme, tout cela n'est pas moderne, ne correspond pas à En Marche !. Ce qui menace LREM de devenir un parti comme les autres », a-t-il aussi estimé.

L'OPINION – 21/11/2017

22 Après l'affaire Hariri, Emmanuel Macron envisage de se rendre rapidement en Iran



Alors que le Premier ministre libanais est attendu mercredi à Beyrouth, le Président français entend capitaliser sur ce succès diplomatique. Il espère toujours se rendre à Téhéran pour « ne pas se laisser enfermer dans un camp »

Le Premier ministre libanais démissionnaire Saad Hariri se rendra mardi en Egypte pour s'entretenir avec le président Abdel Fattah al-Sissi. Le dirigeant libanais est depuis samedi à Paris, où il a rencontré le Président français Emmanuel Macron. Il a promis de rentrer au Liban pour participer aux célébrations de la fête nationale qui ont lieu mercredi.

En dépit du rapprochement avec l'Arabie saoudite, qui lui a permis de [dénouer provisoirement l'affaire Hariri](#), Emmanuel Macron envisage toujours de [se rendre en Iran](#). Selon nos informations, un tel déplacement reste prévu dans un délai « assez rapproché » – en début d'année prochaine, croit-on à Paris. Mais la route de Téhéran reste semée d'embûches.

Les récentes déclarations françaises sur les « tentations hégémoniques » et le programme de missiles balistiques de l'Iran ont provoqué un accès de mauvaise humeur dans la capitale iranienne, contraignant le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, à reporter sa visite préparatoire. Le président Macron s'est même attiré une vive réaction de la part d'Ali Akbar Velayati, le principal conseiller du Guide suprême Ali Khamenei : « Qu'est-ce que cette affaire a à voir avec Monsieur Macron ? Qui est-il pour s'en mêler ? »

Si la France reste très fermement attachée à l'accord de 2015 sur le nucléaire, pour le reste, les positions exprimées à Paris sur l'« hégémonie » et le balistique sont un quasi copié-collé de celles que l'on entend à Riyad, à Jérusalem ou à Washington. Spécialiste des questions internationales et familier de l'Iran, François Géré juge que la diplomatie française « donne aux Iraniens le sentiment d'un manque d'impartialité et d'une connivence *de facto* avec les positions de l'Arabie saoudite », leur grand rival régional. La dernière visite d'un chef de l'État français (Giscard) remonte à 1976, c'est-à-dire avant la révolution islamique de 1979.

Soucieux de « parler à tout le monde » et de ne pas emboîter le pas à ceux qu'il a qualifiés lui-même à plusieurs reprises de « néoconservateurs », Emmanuel Macron a usé d'un langage un peu plus modéré, vendredi lors de son déplacement à Göteborg (Suède) : « Notre souhait est que l'Iran ait une stratégie régionale moins agressive et que nous puissions clarifier sa stratégie balistique qui apparaît comme non maîtrisée ». Dans [son discours devant les ambassadeurs, le 29 août dernier](#), le chef de l'État refusait déjà d'« entrer dans ces grilles de lecture qui voudraient nous obliger à nous enfermer dans un camp. D'autres grandes puissances ont fait ce choix, j'ai la conviction que c'est une erreur », déclarait-il alors.

Adeptes du franc-parler, comme il l'a fait avec Vladimir Poutine à Versailles ou Donald Trump à la tribune des Nations Unies, Emmanuel Macron « ne va pas aller à Téhéran pour dire aux Iraniens ce qu'ils ont envie d'entendre », assure un très bon connaisseur des questions diplomatiques. Un

peu comme François Mitterrand plaidant, devant la Knesset en 1982, pour le « droit » des Palestiniens à une « patrie ». En France, les milieux d'affaires, intéressés par les perspectives du marché iranien, espèrent toujours une amélioration des relations avec Téhéran.

Provoquée par le prince saoudien Mohammed ben Salmane (surnommé « MBS »), la crise libanaise est venue brutalement compliquer la situation. Certes, le sort de Saad Hariri a « offert à Macron l'opportunité d'un incontestable mais fragile succès diplomatique », constate [Fadi Assaf, directeur de Middle East strategic perspectives \(MESP\)](#). Après une étape par Le Caire – pour y rencontrer un gouvernement proche de Paris, Hariri doit en effet regagner le Liban ce mercredi, jour de la fête nationale. Saad Hariri annoncera alors sa volonté de maintenir, ou non, sa démission annoncée le 4 décembre depuis Riyad. Celle-ci avait été exigée par MBS qui ne souhaitait plus cautionner un accord avec le Hezbollah, un parti chiite lié à l'Iran.

« Pour MBS, l'affaire iranienne est un alibi », assure [Josselin Monclar, auteur de Paradis perdus \(L'Éditeur, 2016\)](#). Sous ce pseudonyme se cache un familier des affaires libanaises, tenu à l'anonymat par le poste important qu'il occupe dans le secteur de la défense. « MBS a engagé un processus de lutte contre la corruption et de neutralisation de son opposition, arrêtant des oncles, des cousins et des personnes qui leur sont liés. C'est le cas d'Hariri, qui a également la nationalité saoudienne et dont la fortune familiale s'est constituée à l'ombre d'autres branches de la famille que celle de MBS. C'est une affaire saoudo-saoudienne. L'Iran est un prétexte, car il était quand même difficile d'arrêter un Premier ministre étranger... »

Une source bien informée sur le Golfe [expliquait récemment à l'Opinion](#) que MBS lui-même aurait dit à Emmanuel Macron au sujet du sort d'Hariri : « C'est non seulement une affaire intérieure mais une affaire de famille ». Fadi Assaf abonde dans ce sens : « MBS a cru pouvoir "démissionner" son protégé Saad Hariri sous la contrainte, pensant avoir le feu vert américain et considérant Hariri comme une affaire de famille... »

Après avoir aidé le prince saoudien à se sortir de cette « maladresse », selon Fadi Assaf, Emmanuel Macron entend capitaliser sur ce succès. L'Élysée envisage ainsi une prochaine réunion du groupe international de soutien au Liban, dont l'avenir politique reste incertain. Parallèlement, le chef de l'État compte toujours tenir sa promesse, faite lors de la semaine des ambassadeurs fin août, de « réunir en début d'année prochaine à Paris une conférence de mobilisation contre le financement du terrorisme ». Il expliquait alors son « objectif » : « obtenir la transparence sur toutes les formes de financement du terrorisme car en la matière, il ne s'agit d'avoir aucune naïveté sur ce qui a pu être fait ou ce qui parfois est encore fait, en lien avec des mouvements terroristes que nous combattons sur certains théâtres d'opérations. » Une musique assez aigre pour certaines oreilles de nos « amis » du Golfe.

[Jean-Dominique Merchet](#)

LE PARISIEN – 21/11/2017

23 Crise politique en Allemagne : Merkel est prête à se représenter



Berlin (Allemagne), lundi. Après avoir tenté en vain de former une nouvelle coalition, Angela Merkel va devoir diriger le pays avec des pouvoirs réduits dans l'attente de prochaines élections.

L'Allemagne, qui entre dans une phase d'instabilité politique, se dirige vers de nouvelles élections. La chancelière, fragilisée, compte se représenter.

La confusion régnait lundi soir à Berlin, sonné par [l'échec des négociations de coalition](#) entre Angela Merkel, les libéraux et les écologistes. Même les politologues ont été surpris par la fin des pourparlers. « Je ne m'attendais pas du tout à ce genre de scénario », reconnaît Gero Neugebauer, politologue à l'Université libre de Berlin (FU).

« Nous étions sur la dernière ligne droite », a insisté la chancelière, qui a fait porter la responsabilité aux libéraux (FDP). Ce petit parti n'a cessé de surenchérir sur le dossier du regroupement familial des réfugiés, pomme de discorde de ces négociations, pour faire échouer l'accord. « Le FDP a dévoilé son vrai visage : celui d'un parti d'extrême droite *light* », insiste Gero Neugebauer.

Merkel ne peut même plus compter sur le Parti social-démocrate (SPD) pour former un gouvernement. Bien qu'ils se soient très bien entendus avec elle lors de la dernière législature (2013-2017), la gauche sociale-démocrate n'imagine pas un retour au pouvoir après la débâcle électorale du 24 septembre. Ils resteront dans l'opposition. « Nous ne sommes pas la roue de secours du carrosse branlant de M^{me} Merkel », a insisté Thorsten Schäfer-Gümbel, le vice-président du SPD.

La chancelière ayant refusé l'option d'un gouvernement minoritaire à l'Assemblée fédérale (Bundestag), on se dirige donc vers [de nouvelles élections au début de l'année 2018](#). Le prochain gouvernement ne devrait pas voir le jour avant Pâques.

«L'extrême droite est sortie gagnante de cette crise»

« Il est difficile de savoir aujourd'hui quel parti sera sanctionné dans les urnes après cet échec », concède le politologue Gero Neugebauer. Selon les sondages, le rapport des forces ne devrait pas changer. « Encore une fois, l'extrême droite est sortie gagnante de cette crise », constate néanmoins la politologue Andrea Römmele, de Hertie School of Governance de Berlin. L'AfD (Alternative pour l'Allemagne) se voit en effet confirmée dans ses attaques contre « l'inertie des partis établis ». « Il est temps que Merkel s'en aille », a répété Alexander Gauland, chef du groupe parlementaire de l'AfD. Le parti anti-islam espère profiter des nouvelles élections pour améliorer son score de septembre (12,6 %).

Malgré cette crise politique, sans précédent dans l'histoire du pays depuis 1949, l'Allemagne restera gouvernée par la chancelière, avec des pouvoirs réduits. « Je ferai tout pour que ce pays soit dirigé correctement au cours des semaines difficiles qui s'annoncent », a assuré Merkel. « Le gouvernement est limité dans son action. Mais l'économie tourne à plein régime et nous n'avons pas de conflit intérieur grave. D'autres pays ont été dirigés pendant des mois sans gouvernement. L'Allemagne arrivera à surmonter cette crise jusqu'à Pâques », rassure Gero Neugebauer.

Tout le monde s'accorde à dire que la carrière politique de la chancelière touche néanmoins à sa fin. Mais la question n'est pas de savoir si Merkel va bientôt quitter le pouvoir, mais qui va la remplacer à la tête du Parti chrétien-démocrate (CDU). Or, aucun prétendant n'est en mesure de la remplacer pour mener la campagne. Et les sondages restent bons par rapport à ses adversaires. Lundi soir, Angela Merkel a donc assuré qu'elle était prête à se représenter.

A l'Élysée, on s'inquiète pour l'avenir de l'UE

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les déboires d'Angela Merkel ne font pas forcément le bonheur d'Emmanuel Macron. Le président l'admet, lui qui avait indexé ses projets de relance

européenne au calendrier des élections allemandes : [« On n'a pas intérêt à ce que ça se crispe », a-t-il dit lundi](#). Pour faire tourner le « moteur » de l'Union européenne, pour la refonder selon ses vœux, Paris a besoin que son « partenaire principal » — désormais affaibli par une crise politique à l'issue très incertaine — soit « stable et fort pour avancer ensemble », a martelé hier un communiqué de l'Élysée. « Il faut souhaiter, car c'est notre intérêt, une Allemagne forte et stable », explique un ministre, qui semble se pincer : « Qui imaginait, il n'y a pas si longtemps encore, que nous pourrions prononcer une telle phrase ? » Pas de cocorico pour autant de la part de ce membre éminent du gouvernement, qui constate toutefois : « Depuis dimanche soir, nous sommes le seul grand pôle de stabilité en Europe. Et Emmanuel Macron en est devenu le leader. » Le problème, c'est de savoir ce que peut vraiment peser la France si son incontournable partenaire perd de sa superbe.

Christophe Bourdoiseau

LE FIGARO – 21/11/2017

24 Difficile consensus sur la facture du Brexit



Theresa May tente de convaincre son gouvernement qu'il faut payer 40 milliards d'euros à Bruxelles.

Payer plus ou aller au clash? Le gouvernement britannique tient des conciliabules sur la position à adopter avant un sommet crucial pour le Brexit, mi-décembre, à Bruxelles. Le négociateur européen Michel Barnier a demandé au Royaume-Uni de [préciser ses intentions sur le règlement financier](#) du divorce avant la fin du mois, s'il veut espérer passer à la phase suivante des négociations à cette échéance. Theresa May marche sur des œufs. Le sujet est très sensible en politique intérieure. Elle a réuni, lundi, le comité restreint du Brexit de son gouvernement, avant un Conseil des ministres, ce mardi, pour tenter de le convaincre d'accepter un paiement d'au moins 40 milliards d'euros. C'est encore loin des 60 milliards officiellement attendus par Bruxelles, mais deux fois plus que les 20 milliards qu'elle s'est implicitement engagée à apporter. Ces sommes font tourner la tête des Brexiters, qui fustigent une « demande de rançon » de la Commission européenne. Par prudence, Downing Street qualifiait de « spéculations » les informations de presse selon lesquelles un accord serait acquis sur ce montant.

Autour de la première ministre à la table du « comité du Brexit », cinq « remainers » (proeuropéens) et quatre ministres favorables à la sortie de l'Union, [au premier rang desquels David Davis](#), en charge du Brexit, et Boris Johnson, titulaire des Affaires étrangères. Rallier ce dernier à une augmentation de la note n'allait pas de soi. Selon lui, l'Europe pouvait « toujours courir » pour obtenir des « sommes exorbitantes » de la Grande-Bretagne. Mais le ministre des Finances, Philip Hammond, croyait savoir, dimanche, être « au bord d'avancées sérieuses dans nos négociations avec l'UE pour commencer à sortir de l'impasse ».

Pour les pro-Brexit, il s'agit d'en avoir pour son argent. À savoir obtenir en échange de tout paiement un traité de commerce aux conditions généreuses pour la Grande-Bretagne. Ils contestent ainsi le séquençage des pourparlers pourtant décidé de concert avec Bruxelles: régler les comptes du passé avant d'aborder l'avenir. Et introduisent de la confusion dans les esprits

britanniques sur ce à quoi correspondent les montants en question. C'est pourquoi Theresa May se refuse à évoquer des sommes précises mais parle d'engagements de principe.

Partition délicate de Theresa May

En évitant d'aborder le sujet de front et de l'expliquer clairement, elle risque cependant d'attiser les frustrations sur ce sujet explosif. En septembre, dans un [discours à Florence](#), elle avait précisé vouloir contribuer au budget européen pendant deux années de transition après la sortie du Royaume-Uni, en 2019 et 2020. Ce qui correspond environ à 20 milliards d'euros. Aujourd'hui, les discussions butent sur le «reste à liquider»: la part britannique des engagements pris à vingt-huit (retraites des fonctionnaires, subventions, crédits...). Les europhobes font mine de ne pas comprendre pourquoi il faudrait aller au-delà des 20 milliards mis sur la table jusque-là.

En présentant ce qui est une dette de la Grande-Bretagne comme un chantage de l'UE, ils échauffent délibérément les esprits. Pour Robert Halfon, député conservateur qui a pourtant voté pour rester dans l'UE, le peuple britannique va «devenir dingue» s'il doit payer 40 ou 50 milliards à Bruxelles au lieu de consacrer cet argent aux écoles, aux hôpitaux ou au logement social du pays. Pour l'euroseptique atavique Peter Bone, même «une livre serait trop». De tels discours, aiguisés par les médias, risquent de compliquer encore plus la partition délicate de Theresa May pour faire sortir le Brexit de l'ornière.

Florentin Collomp

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

